

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet d'extension de parking des magasins E. LECLERC à SARREBOURG (57)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS SARREDIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Jean-François FROEMER

RCS / SIRET

3	2	4	7	3	0	7	6	1	0	0	0	1	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Le projet prévoit l'aménagement de nouvelles places de parking et la reconfiguration des places de stationnement actuelles aux abords des magasins E.LECLERC à Sarrebourg. Une centaine de places de stationnement seront nouvellement créées. Le projet sera soumis également à un dossier loi sur l'eau - rubrique 2150 - concernant la gestion alternative des eaux pluviales.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Pour aménager ces places de stationnements supplémentaires, le pétitionnaire prévoit de démolir des bâtiments existants qui étaient récemment occupés. La surface totales des bâtiments à démolir représente 5 780.00 m² d'emprise au sol. Ces bâtiments sont localisés sur le plan de la situation actuelle en annexe.

	situation actuelle	situation projetée	Ecart
Places standard	1252	897	-355
Places PMR	39	50	11
Places électriques	4	16	12
places evergreen	50	419	369
Places pré-équipées	0	65	65
TOTAL	1345	1447	102

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'offrir des places de stationnements supplémentaires par rapport à la fréquentation très importante de la zone commerciale. En même temps, le projet s'inscrit dans l'évolution de la technologie et de l'environnement. En effet, le projet prévoit une augmentation des places électriques et pré-équipées en électriques, des places PMR, et des places en evergreen pour gérer la pluie au plus près d'où elles tombent. Un nombre conséquent de place actuelles seront même désimperméabilisées

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux démarreront par la démolition des 5 bâtiments gênant l'aménagement des futures places de stationnements. Viendront ensuite les travaux de nivellement et de voirie et d'enfouissement des réseaux.

Des bâtiments commerciaux seront construits en bordure de Sarre dans les phases 2-3-5 : il s'agit de construire des cellules commerciales à différents services : optique, coiffeur, SAV, petite restauration, habillement, brico, meubles etc...

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet permettra d'accueillir des véhicules supplémentaires en nombre et en typologie :

- * électriques
- * thermiques
- * véhicules adaptés aux PMR

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une procédure loi sur l'eau pour la gestion des eaux pluviales - rubrique 2150 - de la nomenclature loi sur l'eau. Les eaux pluviales seront d'abord infiltrées dans des massifs drainants ou chaussée ou tranchées drainantes.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de la phase 4 (stationnements)	19187 m ²
La superficie globale du projet: stationnements et bâtiments	138 715 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route de Lunéville
57400 SARREBOURG

Coordonnées géographiques¹

Long. 07° 02' 31 "E Lat. 48° 43' 53 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas inclus dans une ZNIEFF. En revanche, la ZNIEFF de type 1 "SITE DU SCHLOSSPARK A SARREBOURG" est présente à l'ouest de la zone commerciale, distante d'environ 200 m. Une carte en annexe n°7 précise sa localisation.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain a fait l'objet de prospection "zone humide" au moyen de 2 sondages pédologiques à la tarière en bordure de Sarre, dans la petite zone non aménagée. Aucun sondage n'a permis de constater la présence d'un sol hydromorphe. Le rapport d'expertise zone humide est fourni en annexe n°8 à ce formulaire.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sarrebourg dispose d'un PPRI par rapport à la Sarre. Le projet se situe en zone "jaune" de ce PPRI. Cette zone jaune correspond aux zones urbanisées soumises à un risque d'inondation faible à fort, aux centres urbains historiques denses soumis à un risque d'inondation très fort et aux secteurs urbanisés inondables se situant à l'arrière d'un système de protection assurant au moins une protection contre les inondations d'une durée de retour inférieure à 40an.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de SARREBOURG ne possède pas de Site NATURA 2000. Les sites les plus proches sont distants d'environ 10 km. Une carte de localisation des sites natura 2000 est annexée à ce formulaire.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur une zone déjà fortement urbanisée : parking et bâtiments commerciaux ou artisanaux qui seront démolis. La ripisylve de la Sarre restera non impactée par les travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun habitat biologique d'intérêt communautaire n'est recensé dans la zone du projet. Il n'y a aucune potentialité d'accueil d'une espèce animale.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, le projet se situe en zone inondable du PPRI - zone jaune.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'augmentation des places de stationnements, et la construction de nouvelles cellules commerciales induiront probablement une augmentation de trafic routier local.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le parking sera éclairé. Pour réduire l'impact sur les animaux nocturnes, les lampadaires seront équipés de leds à éclairage vers le bas, si possible par détection de mouvement avec abaissement de la puissance sur le créneau défini par la commune.</p> <p>Les lampadaires "boules" seront proscrits.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site actuel est composé d'un parking en enrobé et de bâtiments en cours de démolition (friche industrielle), par conséquent l'imperméabilisation actuelle est très importante. La gestion des eaux pluviales du projet de réaménagement du parking est réalisée par infiltration, en adéquation avec la doctrine de gestion des eaux pluviales en région Grand Est.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les cellules commerciales logées dans les nouveaux bâtiments seront équipées de commodités. Il s'agira donc d'effluents domestiques principalement, et dans une moindre mesure, des effluents de cuisine provenant de la cellule "petite restauration".</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est déjà fortement artificialisé, il n'y a donc aucun usage agricole, sylvicole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Il n'y a pas à proprement parlé d'effets négatifs. Une partie des stationnements en bitume seront désimperméabilisés au profit de stationnement en evergreen. Les eaux pluviales seront préférentiellement infiltrée conformément à la nouvelle doctrine de gestion des eaux pluviales.

Le terrain d'accueil du projet était déjà imperméabilisé et bâti, le nouveau projet n'aggrave pas cette situation.

Le site actuel est composé d'un parking en enrobé et de bâtiments en cours de démolition (friche industrielle), par conséquent l'imperméabilisation actuelle est très importante.

La gestion des eaux pluviales du projet de réaménagement du parking est réalisée par infiltration, en adéquation avec la doctrine de gestion des eaux pluviales en région Grand Est, selon le principe suivant :

- Les voies de circulation seront réalisées en enrobé traditionnel, elles seront pentées vers les emplacements de stationnement.
- Les zones de stationnement seront réalisées en pavés drainants.
- Des avaloirs seront disposés aux points bas afin d'évacuer plus rapidement les eaux en cas d'orage violent.
- Les eaux captées par les avaloirs transiteront dans les noues aménagées à cet effet.
- Les noues disposeront d'une surverse vers le réseau existant (ø400 vers la Sarre).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du projet et de son contexte de situation, une évaluation environnementale apparaîtrait redondante avec le dossier loi sur l'eau. C'est dans ce dossier spécifique à la nomenclature loi sur l'eau, que seront décrits les incidences et compensations par rapport à la gestion des eaux pluviales et à la situation d'inondabilité du terrain.

Il n'y a pas de milieu naturel présent dans les périmètres de 5 phases, la ripisylve de la Sarre et donc le corridor écologique restera non perturbé.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude zone humide : annexe n°8 : ECOLOR Le Plan de la situation actuelle : ARCHITECTE VALENTIN Le plan de la situation projetée : ARCHITECTE VALENTIN Le plan du réseau d'assainissement toutes phases : cabinet LAMBERT

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à SARREBOURG

le,

03/11/2021

Signature

SARREDIS E. LECLERC

SAS au capital de 312.000 euros

19 rue de Lunéville

57400 SARREBOURG

Tél. 03 87 03 43 52 - Fax 03 87 03 63 64

TVA FR 52 924 730 761 RCS METZ